

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 47 (1939)

Heft: 36

Vereinsnachrichten: Allocution du président de la Croix-Rouge Suisse à l'occasion de la remise de la plaquette en souvenir de Henri Dunant à la Villa Moynier à Genève le 22 août 1939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- dung, Versicherung und Fürsorge den Angehörigen der schweiz. Armee gleichgestellt sind;
3. sich in Friedenszeit jeder erwerbsmässigen Ausübung der Krankenpflege, der Führung des Schwesterntitels und des Tragens einer Schwesterntracht zu enthalten;
 4. im Falle einer Erkrankung während der Ausbildungszeit auf jegliche Ansprüche ans Spital und an das Schweiz. Rote Kreuz in bezug auf freie Pflege und Entschädigung zu verzichten;
 5. nach Beendigung der Lehrzeit den Zweigverein St. Gallen des Schweiz. Roten Kreuzes von jedem Wohnorts- und Adressenwechsel in Kenntnis zu setzen.

III. Die praktische Ausbildung erfolgt in Männer- und Frauensälen der chirurgischen und medizinischen Abteilung. Abteilungen mit Infektionskrankheiten inkl. offenen Tuberkulosen werden keine Schülerinnen zugeteilt.

Neben der praktischen Anleitung im täglichen Betriebe der Abteilung erhalten die Schülerinnen theoretischen Unterricht durch Spitalärzte sowie eine theoretisch-praktische Ausbildung durch eine vom Roten Kreuz gestellte diplomierte Krankenschwester nach besonderem Programm.

Neben der Pflege besorgen die Kursteilnehmerinnen dieselben Reinigungsarbeiten wie die Schwestern. Sie sollen jedoch nicht zu den Putzarbeiten der regulären Hilfspflegerinnen des Spitals herangezogen werden. Die tägliche Arbeit beginnt um 6 Uhr und endigt um 19 Uhr. Mittagspause von 1–1½ Stunden. Der Sonntag ist ganz frei. Nachtwachen werden den Schülerinnen nicht übertragen. Urlaube werden durch die Kursleitung nur in dringenden Fällen erteilt. Taktvolles Benehmen, Einfügung in die Spitalordnung und absolute Verschwiegenheit über die Krankheiten der Patienten und die Vorgänge im Spital sind unbedingtes Erfordernis. Die Kursteilnehmerinnen tragen weisse Berufsschürzen, die ihnen auf Wunsch vom Zweigverein St. Gallen des Schweiz. Roten Kreuzes leihweise zur Verfügung gestellt werden. Die Wäsche wird von den Schülerinnen selbst besorgt.

IV. Die Kurse sind unentgeltlich. Für Nachtessen und Unterkunft müssen die Schülerinnen selbst aufkommen. Das Mittagessen wird vom Spital geliefert, Frühstück und Zwischenverpflegung können ebenfalls im Spital eingenommen werden. Der Zweigverein St. Gallen des Schweiz. Roten Kreuzes vergütet diese letzteren dem Spital. Die Kost entspricht derjenigen des regulären Pflegepersonals des Spitals.

V. Nach beendetem Ausbildungszeit erhalten die Kursteilnehmerinnen einen Ausweis. Die Kursleitung behält sich das Recht vor, ungeeignete Teilnehmerinnen jederzeit zu entlassen.

St. Gallen, im Mai 1939.

Schweiz. Rotes Kreuz, Zweigverein St. Gallen.

Unterrichtsprogramm.

A. Theoretischer Unterricht durch Spitalärzte.

Wöchentlich 1–2 Stunden, verbunden mit Demonstrationen.

1. Spital- und Krankenhygiene.
2. Krankenbeobachtung.
3. Krankenernährung.
4. Infektionskrankheiten und Desinfektion.
5. Asepsis und Antiseptik.
6. Wundbehandlung.
7. Medikamente.
8. Behandlung von Kampfgasvergiftungen.

B. Theoretisch-praktischer Unterricht durch eine Krankenschwester.

Zweimal wöchentlich 1–2 Stunden.

1. Krankenbett, Umbetten und Transport im Krankenzimmer.
2. Toilette der Kranken; Wäschewechsel der Kranken; Wäschewechsel des Bettes; Bedienung und Lagern beim Essen und bei den Verrichtungen.
3. Temperatur, Puls, Atmung, Fieberkurven.
4. Herstellen von Kompressen, Verwendung von Vierecktuch und Dreiecktuch zum Fixieren der Umschläge; Läuseverband; Elastische Binden; Zudienen beim Verbandwechsel und Lagern der Extremitäten.
5. Verhüten und Behandlung des Wundliegens.
6. Praktische Ausführung ärztlicher Verordnungen; Eis- und Wärmebeutel, Wärmeflasche; Inhalieren mit und ohne Apparat; Bronchitiskessel.
7. Herstellen von Kataplasmen; trockene Wärme; Klystier, Stuhlpäpfchen; Zubereitung verschiedener Teesorten.
8. Wickel, kalt und heiß, Bäder, Schwitzkuren, Trockenlegen.
9. Krankenbeobachtung; Verhalten des Kranken.
10. Bereitstellung und Reinigung von Injektionsspritzen und Instrumenten.
11. Erklärung der ärztlichen Fachausdrücke und Fremdwörter.
12. Repetitionen, Beantwortung von Fragen.



Bronze-Erinnerungstafel, Geschenk des Schweizerischen Roten Kreuzes an das Italienische Rote Kreuz anlässlich des 75. Jahrestages der Genfer Konvention. Das Italienische Rote Kreuz wird die Plakette an einem historischen Gebäude von Solferino anbringen lassen. — Am 22. August 1939 haben Delegierte des Schweizerischen Roten Kreuzes dem Internationalen Komitee vom Roten Kreuz in Genf eine zweite gleiche Erinnerungstafel überreicht.

Allocution du président de la Croix-Rouge Suisse à l'occasion de la remise de la plaquette en souvenir de Henri Dunant à la Villa Moynier à Genève le 22 août 1939

Monsieur le Comte,

Au nom de la Croix-Rouge Suisse j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre cette plaquette commémorative à l'effigie de notre compatriote Henri Dunant.

Le 24 juin écoulé il y eut 80 ans depuis que les canons tonnèrent sur le champ de bataille de Solferino. Dès l'aube de cette journée historique se battirent les armées franco-sarde et autrichienne sur le vaste terrain au sud du lac de Garda entre la Chiesa et le Mincio. Plus de 300'000 hommes furent engagés dans cette grande lutte, et environ 900 pièces d'artillerie firent trembler la terre sous un ouragan de fer et vomirent la mort sur l'ennemi.

La plupart des troupes avait commencé la marche d'approche avant l'aube, sans avoir eu le temps de manger. Jusqu'au milieu du jour ils souffraient d'une chaleur excessive d'été, dans l'après-midi le ciel s'est obscurci et une pluie froide chassée par l'ouragan inonda les combattants déjà exténués de faim et de fatigue.

Quand à 17 heures l'acharnement est suspendu, par des torrents de pluie et par l'obscurité qui envahit le champ de bataille, plus de 40'000 hommes tués ou blessés couvraient le sol; les routes, les fossés, les ravins, les prés sont parsemés de corps morts, et les abords de Solferino en sont littéralement criblés.

Manque d'une organisation suffisante d'ambulances, la plupart des blessés n'est soignée et transportée que le lendemain, 25 juin. La ville de Castiglione se transforme toute entière en un vaste hôpital improvisé; les églises, le cloître, la caserne de la gendarmerie et toutes les maisons privées sont remplis de blessés qui y sont entassés et couchés sur de la paille. Les quelques médecins disponibles font depuis le vendredi matin des amputations et des pansements pendant deux jours sans interrompre leur pénible ministère durant la nuit.

Un simple touriste, le Genevois Henri Dunant, eut par un concours de circonstances particulières le rare privilège de pouvoir

assister aux scènes émouvantes qui s'y passèrent. Aussitôt il se mit au travail pour consoler les mourants et pour soigner les blessés. Dès le dimanche matin il réussit à réunir un nombre de femmes du peuple qui secondaient les efforts que l'on faisait pour venir au secours des blessés, de leur donner à manger et à boire, de panser leurs plaies ou laver les corps sanglants.

Bientôt un noyau de volontaires s'est formé. Les femmes lombardes coururent à ceux qui en ont le plus grand besoin; Henri Dunant s'emploie à organiser les secours dans celui des quartiers qui paraît en être le plus dépourvu. Dans la Chiesa Maggiore, près de 500 soldats sont entassés qui manquent encore de secours. Par ses efforts presque surhumains, Dunant réussit à sauver ou à soulager un grand nombre de ces malheureux.

Trois ans après la bataille, Henri Dunant publia son célèbre livre «Un souvenir de Solférino». D'une façon émouvante, il raconta ces scènes de douleur et de désolation, et comme conséquence, il posa la question: «N'y a-t-il pas moyen, pendant une époque de paix, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre? Puisque la situation des esprits en Europe, sans mentionner d'autres indices encore, peut faire prévoir des guerres qui semblent inévitables dans un avenir plus ou moins éloigné, pourquoi ne profiterait-on pas d'un temps de tranquillité pour étudier et chercher à résoudre une question d'une importance si haute et si universelle?»

Le sujet, d'un intérêt si général, une fois livré à la méditation de chacun, provoquera sans doute les réflexions et les écrits de personnes plus habiles et plus compétentes; mais en attendant, n'est-il pas évident que, pour atteindre ce noble but, il faudrait d'abord que cette idée, présentée aux diverses branches de la grande famille européenne, fixât l'attention et conquît les sympathies de tous ceux qui ont une âme élevée ou un cœur susceptible de s'émouvoir aux souffrances de leurs semblables?

Cet appel de Henri Dunant fut entendu dans toute l'Europe et même dans le monde entier, et c'est aujourd'hui que nous pouvons fêter le 75^e anniversaire de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Nous connaissons tous les résultats heureux que cette convention a obtenu, et ce sont les autorités compétentes qui en parlent aujourd'hui à de différentes occasions.

La Croix-Rouge Suisse n'a pas voulu laisser passer le 80^e anniversaire de la bataille de Solférino sans montrer une preuve de gratitude pour l'inspirateur et fondateur de la Croix-Rouge internationale qui a conçu son idée humanitaire sur le champ de la bataille. Nous avons fait dessiner et frapper cette plaquette qui montre l'effigie de Henri Dunant et qui porte l'inscription:

Enrico Dunant, promotore della Croce Rossa internazionale, assistendo il 24 giugno 1859 alla battaglia di Solférino, ivi concepì l'idea dell'opera di soccorso ai feriti e malati degli eserciti in campagna.
Dono della Croce Rossa svizzera alla Croce Rossa italiana in occasione del settantesimo quinto anniversario della Convenzione di Ginevra.

La plaquette est destinée pour être apposée à l'ossuaire où reposent les victimes de la bataille de Solférino. Son but est de rappeler aux visiteurs du champ de bataille la mémoire du grand philanthrope helvétique. Notre première idée était celle de remettre la plaquette à l'endroit même de sa destination aux délégués de la Croix-Rouge Italienne. Nous comprenons très bien que les circonstances actuelles ne permettent pas une telle démonstration. Nous vous remettons donc la plaquette sans cérémonie ici au siège du Comité international de la Croix-Rouge, qui a la courtoisie de mettre sa maison à notre disposition.

Veuillez accepter, Monsieur le Comte, la plaquette comme témoignage de notre haute estime et notre amitié sincère pour la Croix-Rouge Italienne.

Réponse du délégué de la Croix-Rouge Italienne au président de la Croix-Rouge Suisse

Monsieur le Président de la Croix-Rouge Suisse,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez voulu, par un signe tangible, marquer la date du 75^e anniversaire de la Convention de Genève, et vous le faites aujourd'hui en remettant, au nom de la Croix-Rouge Suisse, à votre société sœur, la Croix-Rouge Italienne, cette artistique plaquette en bronze, qui devra être apposée à Solférino, sur les lieux de la bataille, où votre grand concitoyen, Henri Dunant, conçut et

organisa la première réalisation pratique de l'idée humanitaire de la Croix-Rouge.

Je vous remercie sincèrement d'associer l'Italie et la Croix Rouge Italienne à cette manifestation — qui célèbre aussi le 75^e anniversaire de sa propre fondation —, et je vous adresse ces remerciements au nom de S. E. le Sénateur Cremonesi, président général de notre association, que j'ai l'honneur de représenter officiellement ici, à cette émouvante cérémonie.

Je vous assure que votre désir sera accompli religieusement, et que la plaquette que vous me remettez aujourd'hui sera, selon vos désirs, apposée sur l'Ossuaire du champ de bataille de Solférino.

Ce bronze est destiné à rappeler une fois de plus au monde l'œuvre de Henri Dunant et des vaillants pionniers genevois, qui a conduit à la signature de la première Convention de Genève en 1864, dont le traité humanitaire consacra le sort des militaires blessés dans les armées en campagne, idée qui, comme notre grand président, M. Max Huber, a récemment rappelé, avait reçu les vœux de quelques précurseurs et parmi ceux-ci d'un Italien.

Merci aussi pour avoir choisi, comme lieu de la consigne de cette plaquette, la Villa Moynier, siège du Comité international de la Croix-Rouge, c'est-à-dire ce temple où, dans les moments les plus difficiles de l'histoire contemporaine, se réunit le groupe restreint de ces hautes personnalités genevoises et suisses dont l'autorité morale est incontestable, qui est le dépôsitaire des idées de neutralité qui ont inspiré les conventions humanitaires de Croix-Rouge.

Véritable oasis à Genève, au milieu de la tourmente, de neutralité et d'indépendance scrupuleuse et réelle, pour le bien de l'humanité, lorsque celle-ci est frappée par le malheur et la souffrance!

Permettez-moi, M. le président de la Croix-Rouge Suisse, de rendre hommage en cette occasion aussi au Comité international de la Croix-Rouge, au nom de la Croix-Rouge Italienne et en mon nom personnel, puisque depuis un quart de siècle, j'ai l'honneur de suivre de près le travail hautement humanitaire de cette institution.

Petit groupe de membres et de consciences — mais très grand pour l'œuvre qu'il a accompli —, sincèrement dévoué au service de la vérité et de la plus stricte neutralité, sur lequel tous les peuples savent de pouvoir compter dans les moments les plus difficiles de leur existence.

Digne successeur et représentant de l'œuvre immortelle de Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, dont la Croix-Rouge Suisse veut honorer la mémoire aujourd'hui avec la cérémonie qui vient de s'accomplir.

Rotkreuzmarken

Zur Erinnerung an das 75jährige Bestehen der Genfer Konvention hat die PTT.-Verwaltung zwei Gedenkmarken (20 und 30 Rappen) herausgegeben. Die Rotkreuzmarken wurden vom 22.—31. August an allen Poststellen an Stelle der gewöhnlichen Frankomarken abgegeben. Solange vorrätig, sind sie auf besonderes Verlangen noch bis zum 30. November 1939 erhältlich. Ihre Gültigkeit im Postverkehr ist auf die Zeit vom 22. August 1939 bis 31. Mai 1940 beschränkt.



A l'occasion du 75^e anniversaire de la signature de la Convention de Genève, l'administration des P. T. T. a émis deux timbres commémoratifs (20 et 30 cts.). Les timbres de la Croix-Rouge furent vendus du 22 au 31 août à tous les guichets postaux, en lieu et place des timbres ordinaires à 20 et 30 cts. Dans la mesure où la provision le permettra, ils seront encore vendus, jusqu'au 30 novembre 1939, aux personnes qui les demanderont spécialement. La durée de leur validité d'affranchissement est limitée à la période allant du 22 août 1939 au 31 mai 1940.